BSV n° 18 - 26 juillet 2022

A RETENIR CETTE SEMAINE

Oïdium: Pression oïdium bien contenue. Fin de la protection	p 2		
		Flavescence dorée	n 4

FIN DES OBSERVATIONS



STADES PHENOLOGIQUES



Des baies colorées sont maintenant régulièrement vues.

Les fortes chaleurs et le manque d'eau ont un peu retardé la progression de la phénologie dans certains secteurs du vignoble.

De l'échaudage est aussi signalé régulièrement. Toutefois, son incidence est bien inférieure à celle signalée fin juillet 2019.

Quelques parcelles précoces ont atteint le stade « début véraison » (une grappe sur deux avec au moins une baie vérée). Ce stade devrait se généraliser au vignoble dans les prochains jours.

Chardonnay, Pinot noir, Meunier : stade 33 « fermeture de la grappe » à stade 35 « début véraison ».

Le développement végétatif conserve deux semaines d'avance par rapport à la moyenne décennale.

Les premiers prélèvements matu auront lieu le 8 aout.

Début véraison.

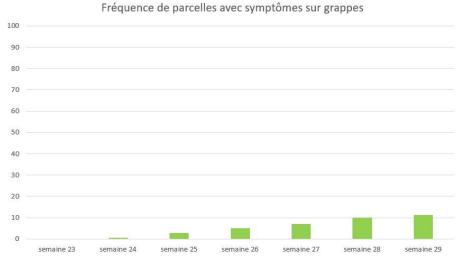


1. Situation

La situation évolue peu.

11 % des parcelles du réseau BSV sont actuellement concernées par de l'oïdium sur grappes contre 10 % la semaine dernière.

L'indicateur régional « grappes » place 40 2022 parmi les années à pression 30 faible.



2. Analyse du risque

100

Fin de la protection.



1. Situation

La situation reste globalement calme.

18 % des parcelles du réseau sont 80 maintenant concernées par la présence de mildiou sur feuilles. Les grappes sont indemnes.

Suite aux orages de mercredi dernier (5 à 20 mm), il y a un cycle d'incubation en cours. D'après les abaques, les sorties de taches sur feuilles sont attendues à partir du milieu de cette semaine. Ces pluies seront sans conséquences pour les grappes, qui sont maintenant bien fermées et à l'abri de nouvelles contaminations.



semaine 26

semaine 27

semaine 28

semaine 29

Fréquence de parcelles avec symptômes sur feuilles

2. Analyse du risque

Une dernière prise en compte du risque mildiou peut permettre de protéger le feuillage pour une bonne maturation et une bonne mise en réserve.

semaine 24

semaine 25

semaine 23



La surveillance oïdium et mildiou des plantations de l'année doit être maintenue jusqu'à l'aoûtement de la tige principale.

Un feuillage sain, sans mildiou mosaïque ni oïdium, est essentiel pour une bonne mise en réserve, et donc pour le bon développement de la jeune plantation à court terme. De plus, les plantations ayant un feuillage dégradé tôt en saison sont plus sensibles au gel d'hiver.

Recommandations : tenir compte de la météo (cumuls d'eau et prévisions), de l'état sanitaire du feuillage et de l'évolution de l'aoûtement.



TORDEUSES DE LA GRAPPE

1. Situation

Les très fortes températures de la semaine dernière ont précipité la fin du vol de tordeuses de seconde génération (G2).

De rares perforations ont été vues depuis le dernier bulletin.

La pression de la G2 peut être qualifiée de faible.

2. Analyse du risque

Fin du risque G2.



BOTRYTIS

1. Situation

Quelques baies botrytisées éparses ont été observées au vignoble. Elles ne présagent en rien de l'intensité de la pourriture grise qui pourrait être vue aux vendanges, qui est dépendante des conditions météo à venir.

Les observations qui seront réalisées dans le cadre du suivi de la maturation permettront de suivre l'évolution de la situation.

2. Analyse du risque

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle.

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant ...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.



La surveillance « jaunisses » peut débuter dès l'aoûtement complet des bois, soit à partir de la dernière décade d'août. Cette opération peut être couplée au marquage des pieds atteints des maladies du bois.

Concernant les signalements individuels sur l'application VigiCA, ils seront ouverts à partir de mi aout et jusqu'au **23 septembre**.

Le planning des prospections collectives volontaires est en cours d'élaboration. Elles seront co-organisées avec le SGV.

Contact: bleguillou@sgv-champagne.fr - 03 26 59 55 21.

Enfin, concernant les communes en Zone Délimitée (ZD), les convocations aux prospections obligatoires seront envoyées aux exploitants concernés au cours de l'été et mis à disposition sur l'extranet du Comité Champagne.



Fiche de reconnaissance de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé du végétal :

https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2021-04/Fiche_Diagnostic_PHYP64_Grapevine_flavescence_doree_phytoplasma.pdf

Des documents (planches photos, etc.) et des vidéos présentant la flavescence dorée sont disponibles sur l'extranet du Comité Champagne. Des articles sont également disponibles dans la revue le Vigneron Champenois de juin 2018 et de septembre 2020.

Contacts: secrétariat du service Vigne du Comité Champagne (03 26 51 50 64)

Pascale Pienne (pascale.pienne@civc.fr), Alexandra Bonomelli (alexandra.bonomelli@civc.fr)

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502 et de la DRAAF :

http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations: Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Stahl – Terroirs et Vignerons de Champagne — Union Auboise – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

Rédaction et animation : Alexandra BONOMELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – <u>alexandra.bonomelli@civc.fr</u>

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

 $\textbf{Coordination et renseignements}: Flavie \ PETITDEMANGE \ \underline{flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr}$



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".